

30 juillet 2026

Questions aux candidates et candidats à l'élection sénatoriale 2026

Madame la candidate, Monsieur le candidat,

Dans le but d'éclairer les grands électeurs¹, mais aussi la société alsacienne, parmi laquelle nos nombreux membres et sympathisants, nous vous prions de bien vouloir répondre aux questions suivantes.

Nom et prénom de la candidate ou du candidat :

Dans le cadre de mon mandat, en cas d'élection :

I. Je soutiendrai concernant l'avenir institutionnel de l'Alsace :

1. le statu quo, c'est-à-dire la non-sortie de l'Alsace du Grand Est : **oui ou non**
2. la sortie de l'Alsace du Grand Est et le retour à l'ancienne région Alsace : **oui ou non**
3. la sortie de l'Alsace du Grand Est et la création d'une collectivité à statut particulier fusionnant les **prérogatives départementales et régionales** : **oui ou non**
4. la sortie de l'Alsace du Grand Est et la création d'une collectivité à statut particulier **dépassant** les prérogatives régionales habituelles et **disposant d'un large transfert** de compétences et de responsabilités administratives, économiques, éducatives et politiques venant du gouvernement central² : **oui ou non**

II. je soutiendrai concernant la langue et la culture régionales :

1. le statu quo, ce qui se fait **étant suffisant** : **oui ou non**
2. une reconnaissance et un usage **accrus et intensifiés** de la langue régionale d'Alsace **dans sa double expression**, allemand standard et dialectes d'Alsace, et des cultures qui s'y rapportent³ : **oui ou non**
3. une reconnaissance et un usage **accrus et intensifiés des seuls dialectes**, souvent appelés langue alsacienne, et de la culture qui s'y rapportent : **oui ou non**

Envoyez, s'il vous plaît vos réponses à : president@ica.alsace ou à **l'adresse du club de réflexion ICA**. Par ailleurs, **seriez-vous intéressé à prendre part à une table ronde** consacrée aux thèmes de ce questionnaire ? Si c'est le cas, **merci de nous l'indiquer** :

D'avance, merci du temps que vous consacrerez à ce questionnaire.

Pierre Klein, président
www.ica.alsace

¹ Nous disposons d'un grand nombre de leurs adresses.

² Ainsi que le demande la Bretagne. En effet, le 8 avril 2022 par 75 voix sur 83, le RN s'étant abstenu, le Conseil régional de Bretagne adoptait une motion pour une Bretagne autonome dans une République des territoires aux fondations démocratiques fortifiées : https://www.bretagne.bzh/app/uploads/rapport_autonomie_et_annexes.pdf

³ Définition de la langue régionale **dans la loi** portant création de la Collectivité européenne d'Alsace et par la Convention cadre portant sur la politique régionale plurilingue période 2015-2030 : **Extrait** : « ... la langue allemande en Alsace, dans sa forme standard et ses variantes dialectales... ». Définition de la langue régionale dans la **Convention cadre portant sur la politique régionale plurilingue période 2015-2030** : « Par langue régionale d'Alsace, il faut entendre la langue allemande dans sa forme standard et dans ses variantes dialectales (alémanique et francique). Cette définition n'exclut pas la reconnaissance parallèle du welche, du yiddish et du manouche utilisés dans la région en tant qu'expression de sa richesse culturelle et historique. »